



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Cyclisme BMX Racing

A. ÉPREUVES (2)

| Épreuve masculine (1) | Épreuve féminine (1) |
|-----------------------|----------------------|
| Racing | Racing |

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le BMX Racing:

| | Places de qualification | Places pays hôte | Places sur invitation commission tripartite | Total |
|--------------|-------------------------|------------------|---|-----------|
| Hommes | 23 | 1 | 0* | 24 |
| Femmes | 23 | 1 | 0* | 24 |
| Total | 46 | 2 | 0* | 48 |

* Veuillez consulter la section "Principes de qualification - Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO:

| | Quota par CNO |
|--------------|---------------|
| Hommes | 3 |
| Femmes | 3 |
| Total | 6 |

Tout athlète inscrit dans une autre discipline du cyclisme aura le droit d'être inscrit dans l'épreuve de BMX Racing, à condition que le CNO ait obtenu une place de quota dans ladite épreuve, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées, et que les critères d'admission de l'athlète soient remplis.

3. Mode d'attribution des places:

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères relatifs à l'âge:

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés le 31 décembre 2002 au plus tard.

Critères supplémentaires requises par la FI:

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent:

- Être en possession d'une licence en cours de validité émise par une fédération nationale reconnue par l'UCI.
- Avoir au moins 10 points UCI au classement individuel BMX UCI du 2 juin 2020.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification hiérarchique suivant.

HOMMES et FEMMES

| Nombre de places | Épreuves de qualification | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----------------------------|-------------------------|-------------------|---|---|-------------------|---|---|--------------------|---|---|--|--|-----------------------|
| 18 | <p>Classement de qualification Olympique UCI du 2 juin 2020</p> <p>Les places sont attribuées par CNO conformément au tableau ci-dessous, en respectant l'allocation minimale par continent (définie ci-dessous).</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement de qualification Olympique UCI</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classés 1 à 2</td><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 3 à 5</td><td>2</td><td>6</td></tr><tr><td>CNO classés 6 à 11</td><td>1</td><td>6</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 18</td></tr></tbody></table> <p>Pour chaque sexe, le classement de qualification Olympique UCI est calculé en additionnant les points UCI des trois (3) athlètes les mieux classés (sans faire de distinction entre elite et junior) de chaque CNO, en tenant compte des événements mentionnés ci-dessous. Les points sont calculés du 1er septembre 2018 au 1er juin 2020 (la période de qualification).</p> <p>Les CNO ex aequo sont départagés par l'athlète le mieux placé au classement individuel elite BMX UCI du 2 juin 2020. S'ils sont toujours ex aequo, l'athlète le mieux placé au classement individuel junior BMX UCI du 2 juin 2020 déterminera le rang.</p> <ul style="list-style-type: none">• Championnats du Monde BMX UCI (CM): 2 résultats des CM en 2019 et 2020;• Épreuves de la Coupe du Monde Supercross BMX UCI (CDM): les 14 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Championnats Continentaux BMX (CC): 1 résultat pendant la période de qualification; dans le cas où 2 CC ou plus sont organisés sur un continent pendant cette période, seul le résultat le plus proche de la fin de la période de qualification est pris en compte pour ce continent;• Compétitions internationales (HC) : les 3 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Compétitions internationales (C1): les 7 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Championnats Nationaux BMX (CN): 1 résultat, CN en 2019. | Classement de qualification Olympique UCI | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | CNO classés 1 à 2 | 3 | 6 | CNO classés 3 à 5 | 2 | 6 | CNO classés 6 à 11 | 1 | 6 | | | Sous-total: 18 |
| Classement de qualification Olympique UCI | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | | | | | | | | | | | | | | |
| CNO classés 1 à 2 | 3 | 6 | | | | | | | | | | | | | | |
| CNO classés 3 à 5 | 2 | 6 | | | | | | | | | | | | | | |
| CNO classés 6 à 11 | 1 | 6 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Sous-total: 18 | | | | | | | | | | | | | | |



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

| 3 | <p>Classement individuel elite BMX UCI du 2 juin 2020</p> <p>Pour chaque sexe, les trois (3) CNO - non encore qualifiés - les mieux classés au classement individuel elite BMX UCI du 2 juin se qualifieront maximum une (1) place de quota par CNO.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement individuel elite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les 3 CNO les mieux classés</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">3</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td style="text-align: center;">Sous-total: 3</td></tr></tbody></table> | Classement individuel elite | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | Les 3 CNO les mieux classés | 1 | 3 | | | Sous-total: 3 |
|-----------------------------|---|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|---|---|--|--|----------------------|
| Classement individuel elite | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | | | | | | | | |
| Les 3 CNO les mieux classés | 1 | 3 | | | | | | | | |
| | | Sous-total: 3 | | | | | | | | |
| 2 | <p>Résultat de l'épreuve elite aux Championnats du Monde BMX UCI 2020</p> <p>Pour chaque sexe, les deux (2) CNO - non encore qualifiés - les mieux classés au résultat individuel de l'épreuve elite des Championnats du Monde BMX UCI 2020 se qualifieront maximum une (1) place de quota par CNO.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultat individuel elite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les 2 CNO les mieux classés</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td style="text-align: center;">Sous-total: 2</td></tr></tbody></table> | Résultat individuel elite | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | Les 2 CNO les mieux classés | 1 | 2 | | | Sous-total: 2 |
| Résultat individuel elite | Athlètes qualifiés par CNO | Nombre total d'athlètes | | | | | | | | |
| Les 2 CNO les mieux classés | 1 | 2 | | | | | | | | |
| | | Sous-total: 2 | | | | | | | | |

Allocation minimale par continent

Sauf dans le cas du continent du pays hôte, dans le cas où un continent n'aurait pas au moins une (1) CNO représenté, le(s) dernier(s) quota(s) disponible(s) par le classement de qualification Olympique sera (seront) attribué(s), avec un maximum d'une (1) place de quota par CNO, au CNO le mieux classé de ce continent.

PLACES DU PAYS HÔTE

Pour chaque sexe, le pays hôte est assuré d'une (1) place de quota dans le cas où il n'a qualifié aucune place de qualification. Si le pays hôte a qualifié des places de qualification, la place du pays hôte sera réattribué comme indiqué au paragraphe **F. Réattribution des places du pays hôte inutilisées.**

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Pour le BMX Racing, aucune place sur invitation de la commission tripartite ne sera allouée directement dans le cadre du quota d'athlètes. Des places sur invitation de la commission tripartite peuvent être offertes à des CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées dans les épreuves individuelles, une fois que l'attribution initiale de quota a été complété, comme décrit au paragraphe **F. Réattribution des places de qualification inutilisées.**

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite. Les CNO doivent soumettre leurs demandes le 15 janvier 2020 au plus tard. La Commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'invitation aux CNO concernés à l'issue de la fin de la période de qualification du sport concerné.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIe Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution".



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Suite à l'application de la répartition des quotas décrite au paragraphe **D. Principes de qualification**, les places restant qui n'ont pas pu être attribuées seront allouées - avec un maximum d'une (1) place par CNO - au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé au classement de qualification olympique UCI.

Le 2 juin 2020, le classement final de qualification olympique UCI et les classements individuels BMX UCI seront publiés sur le site web de l'UCI (www.uci.ch), et d'ici au 9 juin 2020, l'UCI informera les CNO concernés des places qui leur ont été allouées. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer s'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place attribuée n'est pas confirmée par le CNO avant la date limite de confirmation de quota, ou est refusée par le CNO, la place sera réattribuée au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé dans le classement de qualification olympique UCI du 2 juin 2020.

Si une place de quota reste non allouée, toutes ces places seront réparties par la commission tripartite en tant que place sur invitation de la commission tripartite.

RÉATTRIBUTION DES PLACES DU PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte qualifie des places de qualification ou décide de ne pas utiliser les places du pays hôte attribuées, ce dernier sera réattribué au prochain CNO - non encore qualifié - le mieux classé dans le classement de qualification olympique UCI du 2 juin 2020.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES DE RÉSERVE ET LES ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

ATHLÈTES DE RÉSERVE

Les athlètes en compétition, qui ont une accréditation Aa et qui sont inscrits par leur CNO dans n'importe quelle épreuve du cyclisme, peuvent être sélectionnés pour remplacer un autre athlète inscrit dans une discipline/épreuve de cyclisme différent jusqu'au moment de la confirmation finale pour cette épreuve.

Les athlètes de réserve doivent se conformer aux mêmes règles d'éligibilités que les athlètes concurrents, tel que décrit au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

Les athlètes remplaçants P ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans 'L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs'. Les athlètes remplaçants P peuvent uniquement faire partie des concurrents dans les conditions stipulées dans le document intitulé 'Politique de remplacement tardif des athlètes CIO/Tokyo 2020'. Ce remplacement peut être effectué au plus tard 1 heure avant le début de la compétition.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères d'admission:

Les athlètes remplaçants P doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Quota:

Chaque CNO qualifié a droit à un (1) athlète remplaçant P par épreuve dans laquelle le CNO a un quota.

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

| Date | Échéance |
|--------------------------------|--|
| 1 septembre 2018 - 1 juin 2020 | Période de qualification olympique pour le BMX Racing |
| 1 septembre 2018 - 1 juin 2020 | Période au cours de laquelle les résultats définis ci-dessus au paragraphe D. Principes de qualification sont inclus dans le classement de qualification olympique UCI. |
| 15 janvier 2020 | Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite |
| 2 juin 2020 | Publication du classement de qualification olympique UCI et le classement individuel elite BMX UCI |
| 9 juin 2020 | Date limite à laquelle l'UCI informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées |
| 23 juin 2020 | Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI qu'ils utiliseront les places allouées |
| A confirmer | Réattribution par l'UCI des places inutilisées |
| 6 juillet 2020 | Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 |
| 24 juillet - 9 août 2020 | Jeux Olympiques de Tokyo 2020 |